

Emploi salarié privé : la croissance reprend au 2^{ème} trimestre 2025

Au niveau national, les effectifs salariés du secteur privé progressent de + 0,2 %, soit + 47 900 postes supplémentaires, après un recul de - 0,1 % au premier trimestre 2025 et de - 0,3 % au quatrième trimestre 2024. Sur un an, le bilan reste négatif avec 21 300 postes perdus, soit - 0,1 %.

En Bourgogne-Franche-Comté, la dynamique négative amorcée à la mi-2024 marque enfin un coup d'arrêt. Ce trimestre, le secteur privé enregistre la création de 1 130 emplois, soit une évolution légèrement positive de + 0,2 %. Ce rebond intervient après deux trimestres consécutifs de recul marqué, chacun affichant une baisse de 0,4 %. Au final, sur un an, le bilan reste négatif avec plus de 4 500 postes perdus.

Les résultats encourageants de ce trimestre s'expliquent principalement par des hausses marquées dans les services (+ 0,5 %) et l'intérim (+ 0,5 %). Les effectifs permanents restent orientés à la baisse : - 0,1 % dans la construction, - 0,2 % dans l'industrie et - 0,3 % dans le commerce.

Le secteur des **services** hors intérim, moteur de l'emploi depuis la crise sanitaire, voit sa dynamique repartir à la hausse après deux trimestres plus difficiles. Ce trimestre, 1 740 postes y ont été créés atténuant ainsi les difficultés des trimestres précédents. Toutefois, sur un an, le bilan reste négatif en région avec une baisse

de 0,2 %, alors que la tendance nationale demeure orientée à la hausse (+ 0,3 %).

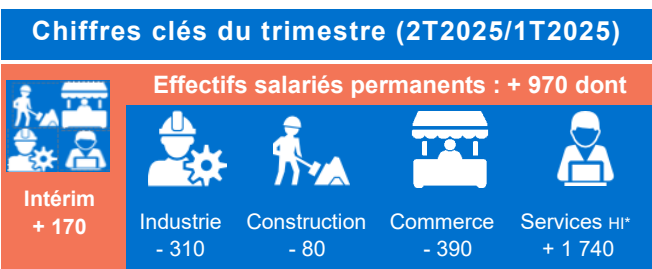
Dans **l'industrie**, les effectifs fluctuent depuis la fin de la crise sanitaire, alternant entre hausses et baisses. Depuis la mi-2024, la tendance s'oriente clairement à la baisse. Au deuxième trimestre 2025, 310 postes permanents ont été supprimés (- 0,2 %). Sur un an, le secteur accuse une perte de 1 440 emplois (- 0,9 %), une baisse plus marquée qu'au niveau national (- 0,2 %).

La **construction** reste en difficulté ce trimestre, bien que le recul soit limité à 80 postes permanents supprimés (- 0,1 %). Sur une année glissante, la baisse atteint - 1,6 % (- 8 710 postes), un niveau comparable à celui observé en France (- 1,7 %).

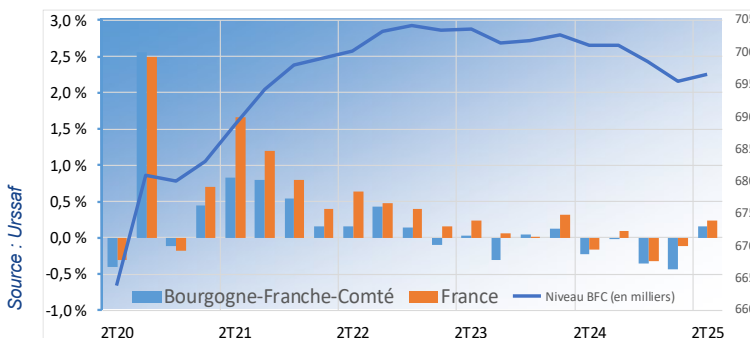
Les difficultés se confirment dans le **commerce** qui enregistre un recul - 0,3 % ce trimestre alors que le niveau se maintient en France. Sur un an, les effectifs salariés diminuent de - 0,2 % en région, contre - 0,1 % en France.

Ce trimestre, cinq départements suivent la tendance positive de la région : la Haute-Saône et l'Yonne (+0,5 %), la Saône-et-Loire (+0,3 %), la Côte-d'Or et le Jura (+0,2 %). À l'inverse, le Doubs et le Territoire de Belfort reculent légèrement (-0,1 %) et la Nièvre affiche la plus forte baisse (-0,4 %).

Interruption de la baisse des effectifs salariés



* HI = hors intérim



Montant de la prime partage de la valeur sur le 2T2025 en Bourgogne-Franche-Comté :

31 Millions d'€

Le calcul du Salaire Moyen Par Tête (SMPT) dans le tableau ne tient pas compte de cette prime non soumise à cotisation.



Série labellisée par l'Autorité de la statistique publique

		Effectifs 2025 T2 (1)	Évolution trimestrielle (%)					Évol. annuelle (%) 2025 T2 / 2024 T2
			2024 T2	2024 T3	2024 T4	2025 T1	2025 T2	
SL	Bourgogne	412,3	-0,2	0,1	-0,3	-0,4	0,2	-0,3
	Effectifs salariés *							
SL	Franche-Comté	284,3	-0,2	-0,2	-0,5	-0,5	0,0	-1,1
	Effectifs salariés *							
SL	Bourgogne	696,6	-0,2	0,0	-0,4	-0,4	0,2	-0,6
	Effectifs salariés *							
SL	Franche-Comté	2 644	0,6	0,4	0,9	0,1	0,9	2,4
	SMPT (€)							
SL	France	20,242	-0,2	0,1	-0,3	-0,1	0,2	-0,1
	Effectifs salariés **							
SL	France	3 046	0,5	0,2	1,0	0,6	0,5	2,2
	SMPT (€)							

* en milliers ** en millions

Source : Urssaf

(1) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents. Les salaires n'incluent pas la prime de partage de la valeur portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales. Le détail des évolutions des séries par secteurs de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.



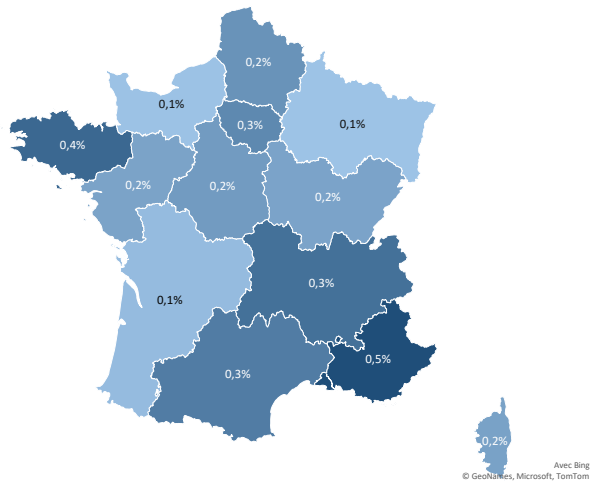
Les services portent l'emploi permanent

	Bourgogne-Franche-Comté					France	
	Effectif (milliers)	Évolution en nombre		Évolution en %		Évolution en %	
		2025T2 / 2025T1	2025T2 / 2024T2	2025T2 / 2025T1	2025T2 / 2024T2	2025T2 / 2025T1	2025T2 / 2024T2
Services (hors intérim)	326	+ 1 740	- 590	+ 0,5	- 0,2	+ 0,5	+ 0,3
Industrie	162	- 310	- 1 440	- 0,2	- 0,9	- 0,1	- 0,2
Commerce	122	- 390	- 260	- 0,3	- 0,2	+ 0,0	- 0,1
Construction	54	- 80	- 870	- 0,1	- 1,6	- 0,3	- 1,7
Total hors intérim	665	+ 960	- 3 160	+ 0,2	- 0,5	+ 0,2	+ 0,0
Intérim	32	+ 170	- 1 360	+ 0,5	- 4,1	+ 0,2	- 3,3
Total	697	+ 1 130	- 4 520	+ 0,2	- 0,6	+ 0,2	- 0,1

Source : Urssaf

Les effectifs salariés repartent à la hausse

Evolution de l'emploi salarié au 2^{ème} T 2025 par rapport au 1^{er} T 2025

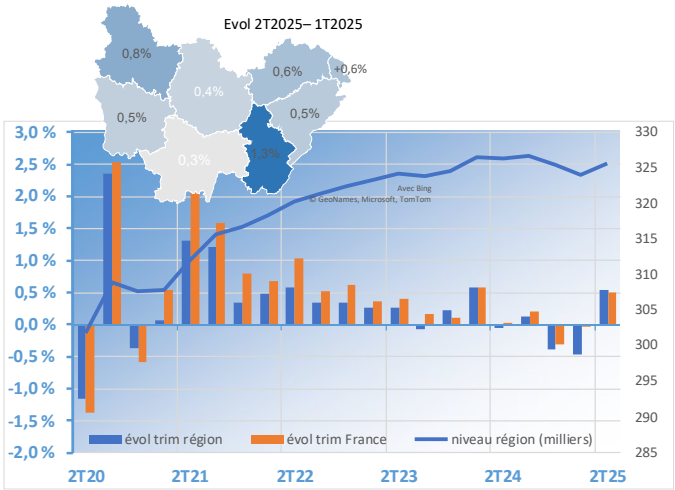


Ce trimestre, les effectifs salariés progressent en Bourgogne-Franche-Comté (+ 0,2 % ; + 1 130 postes), enregistrant une hausse conforme à la tendance nationale. Toutes les régions affichent un bilan positif ce trimestre allant de + 0,1 % dans le Grand-Est, la Normandie et la Nouvelle-Aquitaine à + 0,5 % en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Sur un an, le bilan reste toutefois négatif en Bourgogne-Franche-Comté avec une perte d'effectifs (- 0,6 % ; - 4 520 postes) alors que la baisse n'est que de - 0,1 % au niveau

national. Tous les secteurs accusent le coup et voient leurs effectifs salariés chuter en un an : la construction (- 1,6 % ; - 870 postes), les services hors intérim (- 0,2 % ; - 590 postes), l'industrie (- 0,9 % ; - 1 440 postes) et le commerce (- 0,2 %, - 260 postes). La plus forte chute revient à l'intérim qui enregistre une baisse annuelle de 4,1 %.

Services hors intérim : les effectifs repartent à la hausse



Source : Urssaf

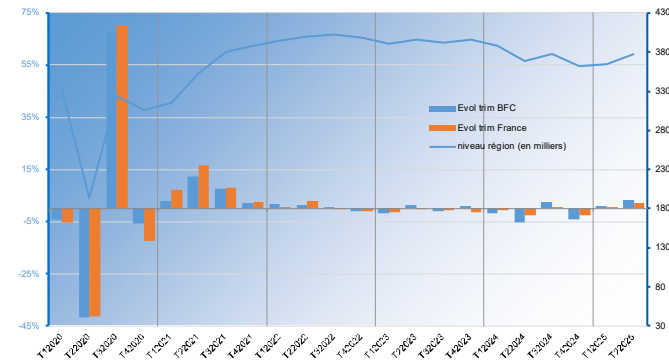
Dans le secteur des services hors intérim, les effectifs salariés repartent à la hausse ce trimestre (+ 0,2 % ; + 1 130 postes) après deux trimestres consécutifs de baisse (- 0,4 % au premier trimestre 2025 et au quatrième trimestre 2024).

En volume, ce trimestre, le secteur des services est porté par les hausses dans le secteur des arts, spectacles et activités récréatives (+ 420 postes), l'hébergement restauration qui repart à la hausse après un premier trimestre difficile (+ 390 postes) et l'action sociale et hébergement médico-social (+ 380 postes). À eux trois, ces secteurs expliquent les deux tiers de la hausse observée ce trimestre.

Parmi les secteurs en difficulté, les activités immobilières perdent à nouveau des effectifs (- 70 ce trimestre après - 180 au trimestre précédent).

Sur une année glissante, le bilan reste négatif en région avec 590 postes perdus dans les services hors intérim. Trois secteurs présentent cependant des hausses notables : l'hébergement-restauration (+ 610 postes), les activités juridiques de

Un léger regain dans les embauches de longue durée

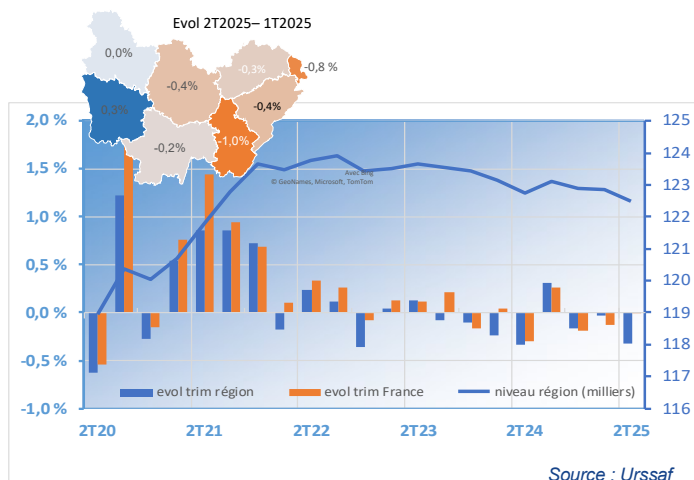


Source : Urssaf

conseil et d'ingénierie (+ 390 postes) et l'action sociale et hébergement médico-social (+ 270 postes). Le secteur du transport est celui qui enregistre la plus forte baisse d'emplois sur un an, avec 600 postes supprimés, bien que les effectifs soient restés stables ce trimestre.

Ce trimestre, tous les départements de la région présentent un bilan positif allant de + 0,3 % en Saône-et-Loire à + 1,3 % dans le Jura.

Les effectifs dans le commerce en tension

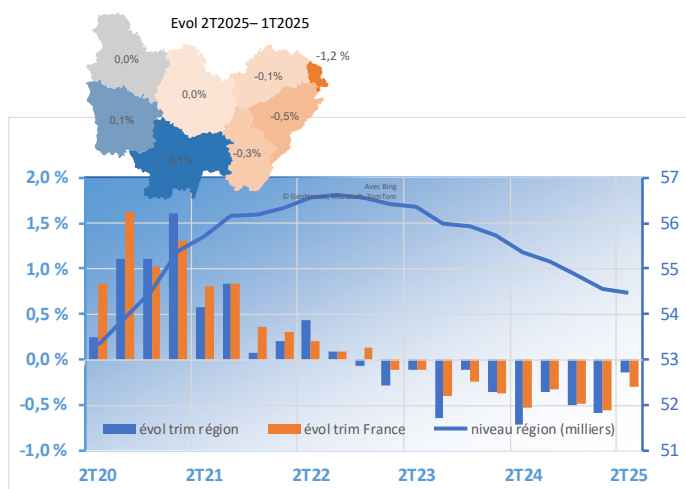


Les effectifs salariés du secteur du commerce (27 % des salariés du tertiaire) diminuent ce trimestre de 0,3 % après un premier trimestre 2025 quasiment stable.

Les résultats sont hétérogènes selon les départements : les baisses sont très marquées en Saône-et-Loire (- 1,0 %) et dans le Territoire de Belfort (- 1,8 %). À l'inverse, on note des hausses dans l'Yonne (+ 0,2 %), en Haute-Saône (+ 0,2 %) et dans le Doubs (+ 0,5 %).

Sur un an, le secteur du commerce perd des postes permanents plus rapidement qu'au niveau national (- 0,2 % en région contre - 0,1 % en France). Cette baisse s'explique principalement par les difficultés dans le commerce de gros (environ 650 postes perdus sur un an). Elle est en partie atténuée par les bons résultats dans le commerce de réparation automobile et le commerce de détail.

La construction face à une érosion de ses effectifs



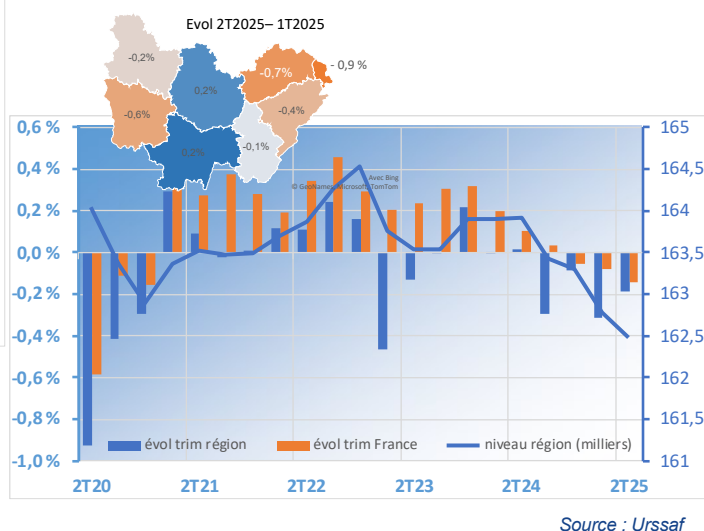
La construction continue de décliner mais à un rythme moins soutenu que les trimestres précédents : - 0,1 %, soit - 80 postes ce trimestre après - 0,6 % ; - 320 postes au premier trimestre 2025. Ce secteur est en recul depuis mi-2022. Sur un an, le bilan est négatif (- 1,6 % ; - 870 postes), en raison no-

tamment des difficultés dans le secteur de l'immobilier.

Sur un an, la diminution des effectifs est toujours aussi marquée dans les travaux de construction spécialisés (- 770 postes ; - 1,6 %). Dans une moindre mesure, la construction de bâtiments (- 40 postes ; - 1,2 %) et le génie civil (- 70 postes ; - 1,2 %) sont aussi touchés.

Sur une année glissante, tous les départements sont impactés. Seul le département de l'Yonne tire son épingle du jeu et arrive à maintenir son niveau d'emploi. La Saône-et-Loire enregistre la plus forte baisse sur un an avec 230 postes perdus. Les baisses des départements restants varient entre - 200 postes dans le Doubs à - 50 postes dans le Jura.

Un nouveau recul des effectifs constaté dans l'industrie



Ce trimestre, les effectifs industriels diminuent de 0,2 %, soit 310 postes de moins, après une baisse de 0,3 % au trimestre précédent (- 510 postes).

Sur un an, la tendance reste négative avec une perte de 1 440 postes (- 0,9 %), un recul plus marqué qu'au niveau national (- 0,2 %).

Les baisses les plus significatives concernent la fabrication de matériel de transport (- 200 postes ce trimestre, - 910 sur un an), la métallurgie et la fabrication de produits métalliques (- 120 et - 570 postes), l'industrie du bois et du papier (- 70 et - 260 postes), ainsi que la plasturgie (- 90 et - 180 postes). À eux seuls, ces quatre secteurs représentent une perte de plus de 1 900 postes sur un an.

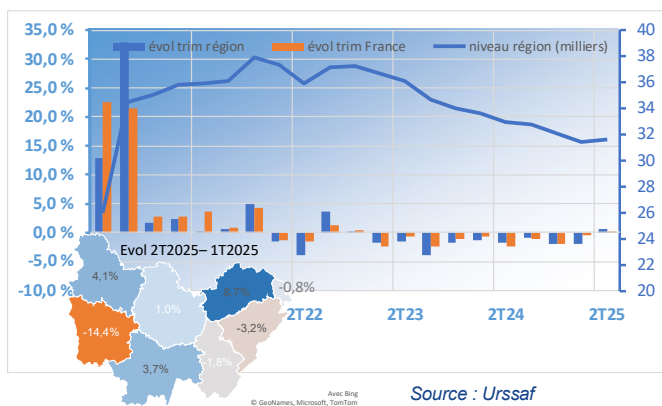
Quelques secteurs industriels affichent des hausses, mais leurs volumes restent insuffisants pour inverser la tendance. Les plus fortes progressions concernent l'agroalimentaire (+ 60 postes ce trimestre, + 390 sur un an), l'industrie du meuble et les activités de réparation/installation de machines (+ 30 et + 180 postes), ainsi que la production et distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution (+ 40 et + 120 postes).

À l'échelle départementale, la Côte-d'Or (+ 40 postes) et la Saône-et-Loire (+ 70 postes) se distinguent par une dynamique positive.

À l'inverse, les pertes sont marquées dans le Doubs (- 170 postes) et la Haute-Saône (- 100 postes), tandis que les autres départements enregistrent des baisses plus modérées, allant de - 60 dans le Territoire de Belfort à - 10 postes dans le Jura.



Après plusieurs trimestres de baisse, l'intérim repart

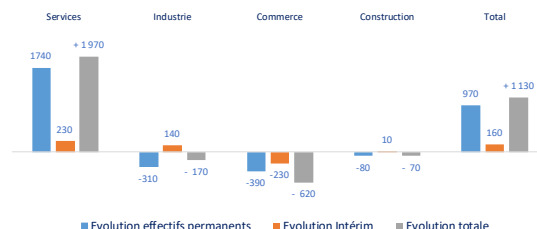


Au deuxième trimestre 2025, l'intérim repart légèrement à la hausse en Bourgogne-Franche-Comté après plusieurs trimestres de baisse. Tous les secteurs enregistrent une progression de l'emploi intérimaire, à l'exception du commerce.

Le secteur de la **construction**, traditionnellement grand utilisateur de main-d'œuvre intérimaire, reste quasiment stable sur

ce segment. En revanche, les effectifs permanents poursuivent leur repli, entraînant une baisse globale du nombre de postes dans la branche. Les **services** se distinguent ce trimestre par leur dynamisme : la hausse de l'intérim s'ajoute à celle des emplois permanents, permettant la création nette de près de 2 000 postes. Dans le **commerce**, les difficultés observées sur l'emploi permanent se confirment désormais dans l'intérim, accentuant le ralentissement du secteur. Dans l'**industrie**, la progression de l'intérim permet de limiter l'impact de la baisse des effectifs permanents, atténuant ainsi le recul global de l'emploi.

Evolution trimestrielle des effectifs salariés par secteur



Source : Pour l'intérim : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese Dreets Bourgogne-Franche-Comté. Pour les effectifs permanents : Urssaf

Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au bordereau de cotisations (BRC).

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse Nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- L'Urssaf caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé selon la définition de la DGAPF, hors intérimaires (hors agriculture, hors activités extraterritoriales et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Elle ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limitant l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplaçonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

La prime de partage de la valeur n'est donc pas comprise dans cette assiette. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplaçonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplaçonnée inclut notamment les rémunérations des appren-

tis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Les données concernant les effectifs salariés (permanents et intérimaires) sont arrondis à la dizaine. Ainsi dans les visuels, la somme des secteurs peut légèrement différer du total.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

L'Insee publie des séries d'emploi salariées incluant les apprentis qui s'appuient sur des données directement extraites de la DSN fournies par l'Urssaf à partir de 2018. L'Urssaf produit et diffuse des séries longues d'effectifs salariés **y compris les apprentis** à du deuxième trimestre 2023.

Les évolutions trimestrielles (annuelles) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent (ou l'année précédente).

La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) est une formalité obligatoire liée à l'embauche qui doit être effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche et adressée à l'Urssaf dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. Dans cette publication, le champ des DPAE porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et entreprises affiliées à la MSA). Le champ du secteur public en ce qui concerne les non fonctionnaires n'est pas pris en compte. Les embauches de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours. Elles ne sont pas corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Elles sont corrigées des variations saisonnières. Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur, par région de l'établissement de travail temporaire (ETT).

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région et les séries trimestrielles des DPAE produites au niveau national sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme.

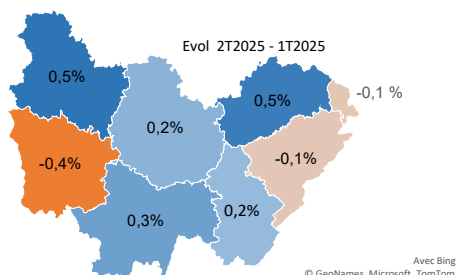


Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

Bourgogne-Franche-Comté : + 0,2 %



Côte-d'Or : le commerce en difficulté



Les effectifs salariés permanents repartent à la hausse ce trimestre en Côte-d'Or (+ 320 postes). Seul le commerce perd des effectifs permanents.

La progression est principalement portée par les services, qui créent 380 postes. L'hébergement-restauration affiche un réel dynamisme avec près de 300 salariés supplémentaires. Les arts, spectacles et activités récréatives contribuent également à la hausse (+ 90 postes).

Malgré une baisse régionale, l'industrie résiste en Côte-d'Or avec 40 postes créés ce trimestre et 110 sur un an. Les principales hausses sur un an concernent l'industrie du meuble et les activités de réparation et installation de machines (+ 160 postes), ainsi que les industries alimentaires (+ 80 postes). En revanche, la métallurgie reste en difficulté (- 180 postes sur un an). La construction maintient ses effectifs.

L'intérim repart à la hausse ce trimestre (+ 60 postes). Au total, les effectifs côte-d'oriens sont en hausse (+ 380 postes).

Jura : les services portent la croissance



Ce trimestre, les effectifs salariés permanents dans le Jura repartent à la hausse, portés par le dynamisme des services, après un début d'année plus difficile.

La bonne performance du secteur des services compense les baisses observées dans l'industrie et le commerce. En effet, les services enregistrent des hausses notables dans le transport et l'entreposage (+ 80 postes), les activités de services administratifs et de soutien (+50 postes), ainsi que dans l'hébergement-restauration (+ 50 postes).

À l'inverse, le commerce recule significativement avec plus de 100 postes supprimés. Dans le secteur secondaire, les baisses restent limitées ce trimestre : - 20 postes dans l'industrie et - 10 dans la construction. L'intérim fléchit légèrement ce trimestre (- 60 postes).

Au total, le Jura enregistre une progression nette de 190 postes.

Doubs : le secondaire en difficulté



Ce trimestre, les effectifs salariés permanents parviennent à se stabiliser, malgré des difficultés concentrées dans le secteur secondaire, atténuées par les bons résultats enregistrés dans les services.

Les services hors intérim enregistrent une hausse de 330 postes dans le Doubs, après une forte baisse au premier trimestre 2025 (- 710 postes). Sur un an, le bilan reste toutefois négatif (- 290 postes). Les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie se distinguent ce trimestre (+ 120 postes) et affichent également une progression sur un an (+ 160 postes). À l'image de la région, le commerce recule ce trimestre (- 90 postes).

Dans l'industrie, les effectifs repartent à la baisse après la stabilité en début d'année. La fabrication de matériels de transport perd 130 postes ce trimestre (- 170 sur un an) et la métallurgie continue de se contracter (- 70 postes ce trimestre, - 250 sur un an). La construction et l'intérim restent en repli.

Au total, le Doubs enregistre une perte nette de 190 postes ce trimestre.

Nièvre : le tertiaire limite les pertes



Ce trimestre, les bons résultats du secteur tertiaire permettent à la Nièvre d'afficher un bilan positif en matière d'effectifs permanents, après un premier trimestre 2025 marqué par la stabilité.

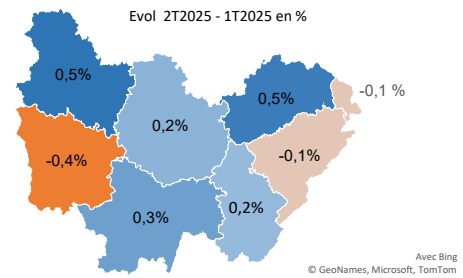
Portés par les activités de services administratifs et de soutien (+ 50 postes), les services hors intérim progressent de 100 postes. Le commerce enregistre une hausse plus modérée (+ 20 postes).

À l'inverse, les effectifs industriels reculent, principalement en raison de la baisse observée dans la fabrication de machines et équipements (- 30 postes). La construction, quant à elle, parvient à stabiliser ses effectifs.

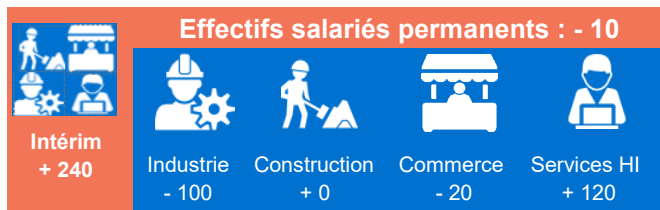
Malgré la hausse des postes permanents, la forte baisse de l'intérim ce trimestre (- 250 postes) entraîne un bilan global négatif pour le département, avec 170 postes perdus ce trimestre.

Évolution des effectifs salariés des départements de Bourgogne-Franche-Comté

Bourgogne-Franche-Comté : + 0,2 %



Haute-Saône : l'industrie décline



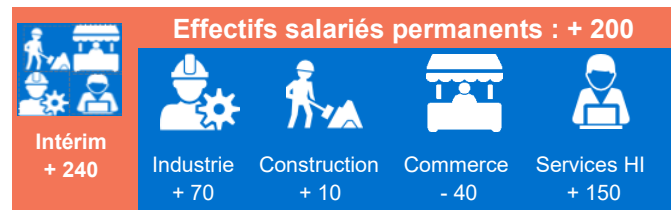
En Haute-Saône, les effectifs salariés permanents restent stables ce trimestre, contrairement à la tendance haussière observée dans la majorité des départements de la région. Les gains enregistrés dans les services compensent les pertes du secteur industriel.

Les services hors intérim affichent la plus forte progression ce trimestre (+ 120 postes), portée notamment par l'action sociale et l'hébergement médico-social (+110 postes). À l'inverse, l'industrie poursuit son repli : - 100 postes ce trimestre et près de - 500 sur un an, avec des difficultés particulièrement marquées dans la métallurgie ce trimestre.

La construction et le commerce présentent un bilan proche de l'équilibre.

Grâce au rebond de l'intérim (+ 240 postes), le bilan global du trimestre est positif, avec une hausse de 230 postes dans le département.

Saône-et-Loire : seul le commerce décline



En Saône-et-Loire, les effectifs salariés permanents sont en hausse ce trimestre (+ 200 postes), une dynamique à laquelle seul le commerce ne contribue pas.

Les services hors intérim soutiennent activement cette progression, avec 150 postes supplémentaires ce trimestre, notamment dans les arts, spectacles et activités récréatives (+ 120 postes), ainsi que dans l'action sociale et l'hébergement médico-social (+ 100 postes). Le commerce, en difficulté depuis 2024, poursuit son repli : - 40 postes ce trimestre et - 240 postes sur un an.

Malgré le recul régional, l'industrie tient bon en Saône-et-Loire, avec 70 postes créés ce trimestre et 230 sur un an. Les hausses les plus marquées concernent la métallurgie et la fabrication de produits métalliques (+ 130 postes) et l'industrie du meuble (+ 110 postes). Après plusieurs trimestres difficiles, la construction parvient à stabiliser ses effectifs.

L'intérim affiche une nette progression ce trimestre (+ 240 postes), portant le bilan global à + 440 postes.

Yonne : les services hors intérim sont moteur



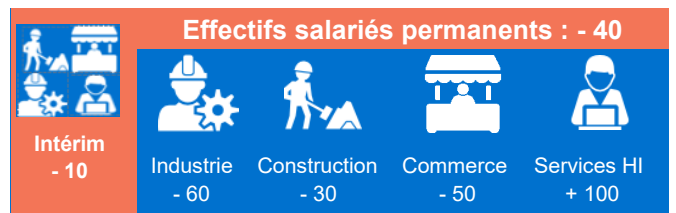
Ce trimestre, les effectifs permanents dans l'Yonne sont en hausse (+ 210 postes), à un rythme plus soutenu que la moyenne régionale.

La croissance est portée par les services hors intérim, qui enregistrent une progression de 250 postes (+ 0,5 %), notamment grâce aux activités privées de santé humaine (+ 70 postes). Les arts, spectacles et activités récréatives ainsi que l'hébergement-restauration contribuent également à cette dynamique, avec chacun 50 postes supplémentaires ce trimestre. Le commerce, de son côté, maintient ses effectifs.

Dans l'industrie, l'activité reste globalement stable ce trimestre, bien que le secteur ait supprimé 160 postes sur un an. La construction, en crise depuis 2022, semble stabiliser ses effectifs depuis le début de l'année.

À cette dynamique de l'emploi permanent s'ajoute une hausse de l'intérim (+ 160 postes), permettant à l'Yonne d'enregistrer une progression totale de 370 postes ce trimestre.

Territoire de Belfort : seuls les services résistent



Ce trimestre, le Territoire de Belfort fait partie des deux départements de la région enregistrant une baisse des effectifs permanents (- 40 postes). Seul le secteur des services contribue positivement à l'emploi.

Les services hors intérim créent 100 postes, principalement dans les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+ 60 postes), ainsi que dans les arts, spectacles et activités récréatives (+ 50 postes). À l'inverse, le commerce et la construction poursuivent leur repli, avec respectivement - 50 et - 30 postes.

Dans l'industrie, la baisse amorcée au trimestre précédent (- 400 postes) se poursuit, mais de manière plus modérée ce trimestre (- 60 postes). Sur un an, le secteur industriel perd 590 postes, dont 380 postes dans le seul secteur de la fabrication de matériel de transport.

L'intérim reste stable ce trimestre. Au final, le Territoire de Belfort enregistre une perte nette de 50 postes salariés.